

COMMUNE DE BRANCEILLES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AOÛT 2022

Présents : SABATIER Sabine – GIBERT Richard – EVENO Yves – LEYMAT Philippe - GISCARD Sylvain - HOCHARD Sonia

Absente : LEDOUX Joséphine (excusée procuration à GISCARD Sylvain), Hubaud Eric, DELATOCHE Rémi, RAMEAU Michel

Début de la séance : 20H30

Secrétaire de séance : GIBERT Richard

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2022

Remarques sur la forme par EVENO Yves :

- Lancement de la procédure de consultation des entreprises pour les travaux atelier et séchoir
- En questions diverses pour la demande de la location de la salle par VBNA , préciser la dénomination VBNA et le but de la location (pour conseil d'administration).

Pour : 7 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM)

Au 1^{er} septembre 2018, la commune de Branceilles a créé un poste d'ATSEM pour l'école, suite à la répartition des classes au sein du RPI (accueil des grandes sections).

Aujourd'hui, suite à une nouvelle répartition des classes au sein du RPI pour la rentrée 2022-2023, l'école de Branceilles n'accueillera plus les grandes sections. Cette répartition a pour effet la suppression du poste d'ATSEM.

Conformément à la réglementation, le comité technique a été saisi à 2 reprises afin d'émettre un avis sur cette suppression. Par deux fois (le 5 juillet et le 28 juillet 2022) le comité a émis un avis défavorable à la suppression du poste.

Il est proposé au conseil municipal de voter pour la suppression de ce poste, pour la modification du tableau des effectifs, et donc d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier.

Pour : 7 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

Il est rappelé que des postes de remplacement ont été proposés dans les communes voisines, qui ont été refusé par l'agent.

ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT DU FOURNISSEUR ORANGE :

La commune avait un contrat pro de 130 € par mois, contrat ayant des options non nécessaires à la commune. Dans le cadre du passage à la fibre il a été demandé une modification de ce contrat en contrat pro classique à 49 €. Suite à cette modification orange nous rembourse un trop perçu de 30,31€

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le chèque d'Orange.

Pour : 7 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

La fibre devrait être installée le 12 Août.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CLASSE DE NEIGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 :

L'école de Curemonte part en classe de Neige à Chamonix par l'intermédiaire de l'OCDV. Le coût du voyage (694 €/7 jours/enfant) est financé de la façon suivante :

- 40% du département
- 30 % des familles
- 30 % des communes

Sur la commune de Branceilles, 4 enfants participeront à ce séjour. Le coût pour la commune sera de 832,80€.

Il est proposé au conseil municipal de voter cette participation financière.

Pour : 7 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)

Dans l'organisation du concert du mois de juin, il avait été prévu que la commune prenne en charge le paiement de la prestation du groupe de musique.

L'APE a réglé la facture du groupe de musique.

La commune décide de rembourser cette facture à l'association par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Il est proposé au conseil municipal de voter cette subvention exceptionnelle de 350 €.

Pour : 7 dont 1 procuration

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

COMPLEMENT TRAVAUX DE VOIRIE

La commission voirie a validé les travaux de voirie sur la tranche ferme, Corrèze ingénierie a fait une suggestion pour des travaux de renforcement complémentaires pour le chemin des bories qui seraient proposés en avenant au marché de base. Cet avenant serait établi après réunion sur site avec l'entreprise. Cet avenant pourrait être financé par le budget fonctionnement voirie.

L'ensemble des 6 conseillers présents est favorable à cette suggestion d'avenant.

PLUI

Pour la rentrée, il est demandé par la COMCOM aux communes d'avoir une nouvelle réflexion sur les zonages du PLUI, maintenir ou diminuer les zones constructibles.

LEYMAT Philippe propose un vote du conseil municipal pour cette décision.

GISCARD Sylvain rappelle que la commune a déjà diminué ses zones constructibles.

GIBERT Richard précise que la commune a déjà travaillé sur le sujet, que des choix ont été faits, si la demande est de se positionner sur le zonage actuel, nous maintenons nos choix pour la commune en attendant le retour de l'état.

CONTRACTUALISATION DEPARTEMENT :

Le Département avance la prochaine contractualisation 2023 – 2025, à fin 2022. Nous allons devoir réfléchir à la prochaine contractualisation avant le 21 octobre 2022.

Cette nouvelle contractualisation pourra porter sur des projets que nous n'avons pas encore engagés et que nous souhaitons reporter sur cette nouvelle contractualisation ou des nouveaux projets jusqu'en 2025.

FLYER ETINCELLE POUR LES 100 ANS :

L'association sollicite le conseil municipal pour la distribution du flyer.

Le Flyer est complété au verso par l'organisation de la circulation sur la commune.

Les conseillers EVENO Yves, GIBERT Richard, HOCHARD Sonia sont d'accord pour distribuer l'information mairie sur les modifications de circulation et émettent des réserves sur la distribution de la publicité de la fête.

GIBERT Richard souhaite que les informations soient bien dissociées ; un recto information mairie et un verso flyer étincelle. Supprimer sous le texte de la mairie l'information pour la réservation des repas de la soirée.

Les conseillers auraient souhaité un plan pour compléter l'information aux habitants.

Suite à la prise en compte de ces modifications les conseillers distribueront les papiers d'informations dans les boîtes aux lettres.

Fin de Séance à 21h38

Le secrétaire de séance,

Richard GIBERT

